

COMMISSION FEMININE & FEMINISATION

La Commission se réunit tous les Mardis
De 14h00 à 16h00
N° direct : 04.94.08.97.72

Réunion du Jeudi 30 Août 2018
P.V n° 1

Présents : Mmes Christine COUCAUD - Cathy DARDON - Ludivine REGNIER - Aline VERLAQUE – MM. Raymond CAZEAUX - André VITIELLO - José VIVERO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Composition de la Commission*
- *Informations*
- *Correspondance*
- *Engagements*
- *Mutés supplémentaires*
- *Desiderata*

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente : Mme Cathy DARDON

Secrétaire : Mme Aline VERLAQUE

Délégué du C.D. : M. André VITIELLO

Membres : Mmes Christine COUCAUD - Ludivine REGNIER - Marie Jo SANTAMARIA – MM. Raymond CAZEAUX - Yves FRACHET - José VIVERO

INFORMATIONS

Réunion d'informations avec les clubs (U6F à Séniors) :

> Vendredi 14 Septembre 2018 à 18h00 – District du Var

Rentrée du Foot U6F/U11F (matin) U12F/U18F (après-midi) :

> Samedi 6 Octobre 2018 au Vallon du Soleil (La Crau)

>> LA COMMISSION SE REUNIRA DESORMAIS TOUS LES MARDIS DE 14H A 16H <<

CORRESPONDANCE

BORMES : Informant que le club n'engagera pas de séniors cette saison. Noté.

U.S.VAL ISSOLE : Désidérata. Pris note.

GRIMAUD : Confirmant ne pas engager d'équipe en Séniors. Noté.

CARQUEIRANNE LA CRAU : Demandant des informations sur le Championnat Séniors à 11. Le calendrier sera établi mi-septembre.

LE LAVANDOU : Demandant une tablette pour les Séniors Féminine. Transmis à la Commission FMI.

LIGUE MEDITERRANEE : Transmettant le calendrier U18F ligue.

Clubs varois : CARQUEIRANNE LA CRAU – GONFARON F.C. – SIX FOURS LE BRUSC

COUPE DE FRANCE FEMININE

Tirage du 1er tour: le 23.09.2018 (Entrée District)

- GONFARON / DRAGUIGNAN
- CARQUEIRANNE LA CRAU / MAZARGUES

2ème tour : le 30.09.2018 (Entrée R1 Féminin)

3ème tour : le 21.10.2018

4ème tour : le 04.11.2018

ENGAGEMENTS

Le planning et les calendriers seront établis après la réunion du 14 Septembre 2018.

Début des championnats Séniors : Début Octobre 2018.

SENIORS à 11

GONFARON – DRAGUIGNAN – CARQUEIRANNE LA CRAU – HYERES F.C -LITTORAL SPORT ACADEMY

SENIORS à 8

BESSE SPORTS– CARQUEIRANNE LA CRAU - CSC FREJUSIEN – E.C.TOULON – US VAL ISSOLE – ASPTT HYERES – LA LONDE (2 équipes) – LE BEAUSSET – LE MUY – ENT. HAUT VAR – ROCBARON - ROQUEBRUNE – STE ANASTASIE – LE LAVANDOU – MAR VIVO – PLAN LA TOUR – ST MAXIMIN – STE MAXIME

U18F à 8

CSC FREJUSIEN – ASPTT HYERES – HYERES F.C

U15F à 8

C.SPORT TOULON EST – ASPTT HYERES – HYERES F.C – ST ZACHARIE

CRITERIUM U13F à 8

C.SPORT TOULON EST – HYERES F.C. - A.S. LES VALLONS

U6F/U8F et U9F/U11F

Le calendrier est disponible sur le site du District.

CLUBS AYANT DROIT A UN MUTE SUPPLEMENTAIRE 2018 / 2019 **(Art. 67.1 du R.A.G. de la Ligue de la Méditerranée)**

Pour 3 saisons
si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2018-2019

- ROCBARON
- ROQUEBRUNE

Pour 2 saisons
si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2018-2019

- SC DRAGUIGNAN
- PUGET S/ARGENS
- E.C TOULON
- LA LONDE
- PLAN DE LA TOUR
- BESSE SPORTS

Pour 1 saison,
si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2018-2019

- MAR VIVO
- LE MUY
- ENTENTE HAUT VAR
- U.S. VAL D'ISOLE

- Pour 3 saisons :
Création d'une équipe supplémentaire en Critérium U12F/U14F ou U15F/U17F saison 2017-2018
Et
Sous réserve d'engagement d'une équipe U15F ou U18F pour la saison 2018-2019

- FREJUS ST-RAPHAEL
- C.S.C. TOULON EST

- Pour 2 saisons :
Création d'une équipe supplémentaire en Critérium U12F/U14F ou U15F/U17F saison 2017-2018
Et
Sous réserve d'engagement d'une équipe U15F ou U18F pour la saison 2018-2019

- RAMATUELLE
- S.C.TOULON
- SIX FOURS LE BRUSC
- ASPTT HYERES
- CARQUEIRANNE LA CRAU

Les clubs pouvant bénéficier d'un muté supplémentaire (Encouragement à la création d'équipes féminines) doivent obligatoirement choisir leur équipe avant le début des championnats.

DESIDERATA **Club ne pouvant jouer que le dimanche**

U.S.VAL ISSOLE

Prochaine réunion
Mardi 4 Septembre 2018

La Présidente : Cathy DARDON
Le Délégué du CD : André VITIELLO
La Secrétaire : Aline VERLAQUE